

Le PLU : où en est-on ?

Au terme de plusieurs mois de travail et d'échanges entre les élus, les techniciens et les habitants, le projet de Plan local d'urbanisme de La Roque d'Anthéron a été arrêté lors du Conseil municipal du 12 novembre 2015.



Retour sur les derniers mois de la concertation

Vous avez été nombreux à participer et à réagir à la présentation du zonage et du règlement du PLU de La Roque d'Anthéron dans le cadre de la dernière réunion publique organisée le 7 septembre 2015.

L'arrêt du PLU est l'occasion de faire le point sur la concertation engagée ces derniers mois. En effet, la volonté d'associer les Rocassiers de manière continue à la démarche a donné naissance à un ensemble de dispositifs de concertation :

Les principaux rendez-vous :

- 3 réunions publiques ;
- 5 ateliers regroupant les membres du Comité consultatif pour le développement durable et les membres du Comité consultatif pour les affaires d'urbanisme ;
- un atelier associant le Comité des affaires agricoles.

Les supports d'information :

- des panneaux d'exposition détaillant les orientations du PLU présentés en réunions publiques et en mairie, visibles au public dans le hall d'accueil aux heures d'ouverture ;
- un registre à disposition des citoyens afin de recueillir avis et réactions depuis le lancement de l'élaboration du PLU ;
- des articles dans le journal municipal et dans le quotidien local La Provence ;
- des articles et des actualités sur le site internet de la ville.

Et après ?

L'enquête publique organisée en 2016 permettra pendant un mois aux habitants de consulter le projet de PLU arrêté en conseil municipal et de faire toutes leurs remarques. Un commissaire enquêteur, désigné pour suivre l'enquête publique, recevra toutes les personnes qui le souhaitent lors de permanences en mairie.

Zoom sur les préoccupations des Rocassiers

Plusieurs thèmes majeurs ont été mis en évidence au cours de la concertation :

- **la dynamique démographique de la commune** : des réflexions antérieures à 2014 avaient envisagé une croissance de la population atteignant 7000 habitants à échéance 2025/2030. Pour préserver la qualité de vie de la commune et de ses habitants, cette croissance, jugée excessive, a été réduite à 6200 habitants ;
- **l'évolution de la structure urbaine** : préserver le caractère villageois de la commune autour de son centre-historique et limiter les extensions en favorisant la mobilisation des espaces libres dans les secteurs urbanisés ;
- **les liaisons entre les quartiers** : favoriser les liaisons entre les secteurs, à la fois paysagères mais aussi par le développement de cheminements doux et la création d'espaces publics agréables ;
- **le développement d'une offre de logements adaptée aux besoins des jeunes ménages et des personnes âgées dans les constructions futures** ;
- **le dynamisme du développement économique** grâce au maintien des commerces de proximité et au développement de la zone d'activité et du tourisme ;
- **la nécessité de prendre en compte les risques dans les choix d'urbanisation**, notamment liés au ruissellement, ainsi que la préservation des ressources naturelles.

Les grandes lignes du projet de PLU

- Le développement des emplois en s'appuyant sur les points forts de l'économie rocassière en particulier au travers du développement de la ZA du Grand Pont.
- La diversification et la recherche d'un équilibre de l'offre de logements afin de répondre à l'évolution des besoins en logements et à la qualité de vie des quartiers notamment grâce :
 - à la mobilisation du potentiel en renouvellement urbain au cœur de la commune ;
 - au développement du quartier dit de la Bergerie ;
 - au développement du quartier dit de « l'Est du parc du château ».
- La poursuite du développement de pôle d'équipements Nord autour du centre technique municipal avec le Centre de formation d'apprentis (CFA), structure d'enseignement professionnel.
- Une meilleure prise en compte des risques naturels, notamment inondation et feu de forêt.
- La préservation du patrimoine architectural et paysager au travers notamment de l'identification et de la préservation des éléments du patrimoine bâti et végétal.
- L'amélioration des déplacements dédiés aux cheminements doux (piétons et cycles).
- Une meilleure prise en compte de la trame verte et bleue (biodiversité) qui identifie des continuités écologiques et des espaces naturels à préserver.
- L'affirmation à long terme des espaces agricoles.